

Enjeux Depuis janvier 2019, la loi prévoit qu'un Référent prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes soit désigné parmi les membres du CSE, titulaires ou suppléants, quel que soit la taille de l'entreprise. Même si le contenu de sa mission n'est pas défini, ce référent est susceptible d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés. Ce référent a droit à une formation spécifique pour l'exercice de ses missions. Cette formation est financée par l'employeur. Le CSE peut également la prendre en charge sur son budget de fonctionnement. Nous proposons un module de spécialisation pour l'accompagner et l'aider à accomplir ses missions.

Public visé

Référent du CSE, membre de la CSSCT, membre du CSE

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Objectifs

- S'approprier la réglementation en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et l'interface avec les autres élus et la direction de l'entreprise

Moyens et méthode pédagogiques

L'animation du stage de base sera fondée sur :

- Une alternance d'exposés / débats

Ce, à partir d'une documentation remise aux participants

Intervenant

L'animation de la journée sera effectuée par **un formateur confirmé** :

Myriam LIAOURACI, Consultante dans le domaine QSE, formatrice HSE et IPRP agréé par la Drieets depuis plus de quinze ans, ou

Laure GAERTNER, Sociologue, Consultante en santé au travail depuis 10 ans.

Durée 1 jour (7 heures)

Horaires 9h00 – 17h00

Prix en inter

380 €/jour/participant
Tva 20% pour les entreprises
Exonéré de toutes charges
pour les CSE ou les associations

Dates

Jeudi 11 décembre 2025
Vendredi 3 avril 2026
Jeudi 18 juin 2026
Jeudi 8 octobre 2026

Lieu

Paris / A distance

Précisions

complémentaires

Créé en 1965, notre cabinet est agréé de façon continue depuis 1984 pour la formation économique des élus du CE et 1985 en matière de formation de représentants du personnel au CHSCT.

Notre cabinet n'a pas de liens privilégiés avec une organisation syndicale particulière.

Programme

Enjeux juridiques en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?

- Rappel des missions générales du CSE en matière de prévention des RPS intégrant les violences internes au travail
- Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
 - Analyse des articles concernés, dont les décrets de la loi « Avenir professionnel » du 05/09/2018*
 - Jurisprudence*
 - Cas concrets d'harcèlement sexuel et d'agissements sexistes*
- Présentation des obligations légales relatives à la protection du salarié

Attributions et moyens du référent CSE

- Mener une enquête contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans le cadre du droit d'alerte : Détecter les situations à risques et définir les moyens de prévention
- Intégrer la procédure du droit d'alerte du CSE ainsi que les recours contentieux du salarié victime
- Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : direction et managers, médecin du travail, inspecteur du travail, référents RH (établissement + 250 salariés)
- Les moyens de communication :
Entreprise : Affichage obligatoire, Mise à jour du règlement intérieur, charte de bonne conduite,
Référent CSE : campagne de sensibilisation, Analyse de risque au travers du Document Unique, ...
- Présentation de la méthodologie d'enquête en cas de plainte, réclamation individuelle

Cas pratique : comment exposer clairement des faits rapportés de harcèlement sexuel aux membres du CSE

Séquences audiovisuelles de cas pratiques de situation de harcèlement sexuel

Formation à distance

Nous proposons 3 modalités de formation :

- En présentiel. (Protocole sanitaire à disposition)
- En mixte. Une partie des participants en présentiel, l'autre en visio
- En visio.

Suivi et évaluation

Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation

Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE : (cachet/signature)

ADRESSE :

TELEPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

PERSONNE A CONTACTER :

FONCTION : Date :

Veuillez inscrire

Nom et prénom des stagiaires	e-mail pour accès plateforme de formation	Intitulé du stage	Date de la session 2026 Cocher la date choisie
			<input type="checkbox"/> 3 avril
			<input type="checkbox"/> 18 juin
			<input type="checkbox"/> 8 octobre
		Quel rôle en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?	De 9h00 à 17h00
			<input type="checkbox"/> à Paris
			<input type="checkbox"/> en visio

Tarif de la formation : 380 € ht* par personne

* Pour les CSE et les associations non soumises à la Tva, prix exonéré de toutes taxes
Facturation exonérée de tva

Cette participation comprend les pauses ainsi qu'une documentation d'appui.
Ne comprend pas le repas des participants.

Bulletin à retourner par mail à info@sicoge.com

Toute annulation moins de 10 jours calendaires avant le début du stage donnera lieu à facturation de 50% du montant du stage.
Toute annulation postérieure au début de la formation donnera lieu à facturation du montant du stage, sauf cas de force majeure



Référent harcèlement sexuel du CSE

Quel rôle en matière de lutte contre
le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?

Recueil des attentes et besoins des participants

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Afin de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés, merci de nous prévenir avant le début de la session. Vous pouvez nous contacter au 01 56 23 06 03 ou par mail info@sicoge.com.

Avez-vous des attentes et des besoins particuliers à nous communiquer ?

- non
- oui

Si oui, lesquels :